

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

1345

Convocation du 06 décembre 2022 - Secrétaire de séance : BARTH Walter

### Procès-Verbal

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Walter BARTH, Quentin GROS  
M. PITEL Frédéric (arrivée à 15H30)  
Absente excusée : Mme Cléa CASAGRANDE qui donne pouvoir à M. Stéphane GROS,  
Absent : M. Tony CARGNELUTTI

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2022

#### Délibérations :

- Budget principal : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement
- Décision modification budget principal n°1,
- Avant-projet sommaire : effacement rural : Au Cernois,
- Avant-projet sommaire : renforcement par création du poste Au Cernois

#### Informations diverses & questions diverses :

- Compte-rendu de la présentation financière de M. Jarno, conseiller à la DGFIP, concernant notre projet de construction d'un bâtiment locatif lieu-dit Les Mouilles,
- Compte-rendu de la réunion du 08 décembre concernant le contrat de ruralité,
- Travaux dans les bâtiments communaux,
- Rifseep,
- Colis des anciens,

Approbation du compte-rendu du 22 novembre 2022 : vote à l'unanimité des présents.

#### Délibérations :

- Budget principal : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement

Vu le décret n°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées ;

Considérant que la neutralisation peut être totale, partielle ou nulle et qu'elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

- constatation de l'amortissement des biens, quelque que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement : dépense au compte 68.. et recette au compte 28..
- neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées : dépense au compte 198 et recette au compte 7768

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 5 voix POUR (dont 1 pouvoir) décide de procéder, à compter de l'exercice 2022 et pour les exercices suivants, à l'amortissement sur 1 an des subventions**

versées et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif pour par décision modificative pour 2022.

- Décision modification budget principal n°1 : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
198 (040) : Neutralisations des amort des s	8 185,00	2804172 (040) : Bâtiments et installations	8 185,00
	8 185,00		8 185,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) :Dot.aux amort.des immo.incorp	8 185,00	7768 (042) : Neutralisation des amort des s	8 185,00
	8 185,00		8 185,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 370,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>16 370,00</b>

Vote 5 voix POUR (dont 1 pouvoir)

- Avant-projet sommaire : effacement rural : Au Cernois,

Considérant l'Avant-Projet Sommaire proposé par le SIDEC, affaire n° IN2022-08-018 pour :

**Effacement rural :**

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés	Coût total des travaux
<b>Montant des travaux projetés TTC (1)</b>			<b>161 120.66 €</b>
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020, base HT</i>		70 000.00 €	
<b>Participation des financeurs</b>	76.70 %		<b>53 690.00 €</b>
Récupération de la TVA par le SIDEC			<b>24 707.66 €</b>
<b>Solde net à la charge du demandeur</b>			<b>82 723.00 €</b>

**Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :**

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés TTC	Coût des travaux TTC
<b>Montant des travaux projetés (1)</b>			<b>22 730.65 €</b>
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020</i>		16 800.00 €	
<b>Participation des financeurs</b>	20.00 %		<b>3 360.00 €</b>
<b>Solde à la charge du demandeur</b>	80.00 %	13 440.00 €	<b>19 370.65 €</b>
<b>Solde total à la charge du demandeur :</b>			<b>102 093.65 €</b>

Le Conseil Municipal de Bellecombe : à 5 voix POUR (dont 1 pouvoir)

Valide l'avant-projet sommaire n°IN 2022-08-018 pour un montant total de (reste à charge du demandeur) : **102 093.65 €**

Autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

- Avant-projet sommaire : renforcement par création du poste Au Cernois
- Considérant l'Avant-Projet Sommaire proposé par le SIDEC, affaire n° IN2022-08-013 pour :
- renforcement poste : DC23/031919/001001**

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés	Coût total des travaux
<b>Montant des travaux projetés TTC (1)</b>			<b>207 507.18 €</b>
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020. base HT</i>		175 686.20 €	
<b>Participation des financeurs</b>	100.00 %		<b>175 686.20 €</b>
Récupération de la TVA par le SIDEC			31 820.98 €
<b>Solde net à la charge du demandeur</b>			<b>0.00 €</b>

**Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :**

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés TTC	Coût des travaux TTC
<b>Montant des travaux projetés (1)</b>			<b>15 833.27 €</b>
<i>* Prestation au choix de la collectivité entraînant une plus value par rapport au bordereau de prix</i>			
<i>* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020</i>		15 833.27 €	
<b>Participation des financeurs</b>	20.00 %		<b>3 166.65 €</b>
<b>Solde à la charge du demandeur</b>	80.00 %	12 666.62 €	<b>12 666.62 €</b>
<b>Solde total à la charge du demandeur :</b>			<b>12 666.62 €</b>

Le Conseil Municipal de Bellecombe : à 5 voix POUR (dont 1 pouvoir)

- Valide l'avant projet sommaire n°IN 2022-08-013 pour un montant total de (reste à charge du demandeur) : **12 666.62 €**
- Autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Informations diverses & questions diverses :

- Compte-rendu de la présentation financière de M. Jarno, conseiller à la DGFIP, concernant notre projet de construction d'un bâtiment locatif lieu-dit Les Mouilles,

Rencontre très satisfaisante, l'analyse financière de la commune est saine. La commune peut se projeter dans le projet de construction aux Mouilles. Des demandes de renseignement concernant l'emprunt seront faites auprès de plusieurs établissements pour connaître les taux et les durées préconisées.

Une rencontre avec Mme Poulain, la Sous-Préfète, sera organisée en début d'année afin de lui exposer notre projet.

- Compte-rendu de la réunion du 08 décembre concernant le contrat de ruralité, avec La Sous-Préfète, l'Education Nationale, les 2 SIVOS :

Présentation des 2 scénarios : agrandissement de l'école des Sorbiers aux Moussières ou construction d'un pôle unique à Chaudézembre (sur du terrain communal). Le coût de l'agrandissement aux Moussières est moins élevé que la construction d'un pôle unique et permettrait d'étudier à nouveau la création d'une crèche à La Pesse...

Les conseils municipaux devront choisir un scénario en janvier ou février 2023.

Le regroupement scolaire doit être effectif à la rentrée scolaire de septembre 2024.

- Travaux dans les bâtiments communaux :

L'isolation des combles dans le bâtiment à Boulème a été réalisé par l'entreprise Nicolet. Les effets bénéfiques se font déjà sentir par les locataires. Des retouches sur le bardage ont été également faites.

Deux interventions de la Société PICARD ont eu lieu sur le chauffe-eau aux Coupes (groupe de sécurité) et sur un radiateur dans un logement à Boulème.

Descente du cheneau aux Coupes modifiée, travail effectué par Dominique, les élus le remercient.

Le puit de la mairie des Coupes a été fermé par un cadenas, la clef se trouve au secrétariat de mairie, les élus remercient Frédéric et Cléa.

- Fibre :

Des réserves sont émises sur des travaux (parking de Boulème et La Loge).

- Rifseep,

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est l'unique outil indemnitaire de référence dans la fonction publique de l'Etat. Aucune modification de la rémunération n'est envisageable autrement. Pour redonner du sens à la rémunération indemnitaire, valoriser l'exercice des fonctions, reconnaître le travail effectué par nos deux agents, l'indemnité sera revalorisée à la hausse cette fin d'année par un arrêté du maire. Les élus remercient Céline & Brigitte pour leur implication dans leur travail.

- CCAS colis des anciens :

9 colis sont prévus (dont 7 couples), la distribution est prévue à la mi-décembre.

Fin de séance 16h00

M. BARTH Walter, secrétaire



M. Stéphane GROS, maire



LISTE DES DELIBERATIONS

Délibérations :

- Changement de nomenclature budgétaire : budget CCAS,

VOTE : 7 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Demande de subvention 2023 : projet de construction de garages communaux lieu-dit Les Trois Cheminées,

VOTE : 7 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Demande de subvention 2023 : acquisition d'une fraise à neige,

VOTE : 7 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Demande de subvention 2023 : Défense Extérieure Contre l'Incendie, installations de nouveaux poteaux incendie

VOTE : 7 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

**M. Stéphane GROS, maire**

Affichée le 25/11/2022